



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180920-04

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Bernard GARCIA à Tony BERNARD
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, Jean-Pierre DUBOST, André IMBERDIS, Claude NOWOTNY, Carine BRODIN

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Christian GENEST

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUPRES DU CHSCT COMMUN ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.E.S AU SEIN DE CETTE INSTANCE

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1,
Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que l'effectif apprécié au 01 janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 233 agents et justifie la création d'un CHSCT commun,

Les organisations syndicales ayant été consultées le 17 avril 2018.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) dont 4 pour l'EPCI et 1 pour le CIAS,
- **Décide** le maintien du paritarisme numérique au CHSCT commun en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,
- **Décide** le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis de représentants du personnel,
- **Fixe** comme suit la composition du CHSCT commun :

Titulaires : Tony BERNARD – Bernard GARCIA – Jean-François DELAIRE – Marie-Noëlle BONNARD

Suppléants : Jacqueline MALOCHET – Philippe OSSEDAT – Nicole GIRY – Abdelhraman MEFTAH, pour l'EPCI

Titulaire : Jean-Pierre DUBOST

Suppléant : Olivier CHAMBON, pour le CIAS

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 50	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

